



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Les derniers mois d'une législature ont la particularité, pour les élus en place, d'être le moment d'une certaine introspection. Il est temps de regarder par-dessus son épaule et de faire un premier bilan personnel du temps écoulé avec la casquette de conseillère ou de conseiller communal vissée sur la tête. Il s'agit alors de faire la balance entre les expériences positives et celles qui l'ont moins été.

Ils ont aussi le temps de se poser cette fameuse question dont la réponse est propre à chaque élu lorsqu'il arrive à la fin de son engagement : Suis-je prêt à repartir pour un nouveau mandat ?

Et cette question est plus complexe que l'on ne croit car elle est en fait multiple...

Ai-je encore assez de temps à consacrer à cette tâche ?
Ai-je encore du plaisir à m'occuper des affaires publiques ?
Suis-je prêt à recevoir plus de critiques que de mercis ?
Ai-je encore assez de force physique et psychique pour assumer cette responsabilité ?
Ma famille acceptera-t-elle encore de me voir trop souvent absent ?

A titre individuel, nous nous sommes pliés à cet exercice de réflexion et de questionnement. Nous avons pesé les pour et les contre. Parfois échanger avec l'un ou l'autre de nos collègues du conseil, histoire peut-être de conforter un choix.

Et le résultat que chacun d'entre nous a trouvé à cette équation c'est révélé identique à celui des autres. L'intérêt pour la chose publique et la satisfaction qu'apporte la possibilité d'influencer notre société sont plus forts que les quelques inconvénients liés à la fonction.

La législature qui touche à sa fin nous aura permis de poser quelques jalons stratégiques. C'est habité par l'envie de passer à leurs mises en application que nous vous informons que nous serons tous candidats le 7 mars 2021 lors des prochaines élections communales générales.

Quant à nos deux nouveaux collègues, Grégoire Yerly et Alexandre Krattinger, ils ne sont pas encore entrés en fonction au moment où nous écrivons ces lignes. Il leur appartiendra, après quelques semaines seulement, de faire leur propre réflexion. S'ils le désirent, les portes de notre liste commune leur seront ouvertes.

C'est conscient que nous ne faisons pas toujours juste et avec une envie non dissimulée de poursuivre nos activités communales que nous vous prions de croire, chères concitoyennes, chers concitoyens, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Christine Chammartin Auer

Thomas Chappuis

Michel Rey

Olivier Mettraux

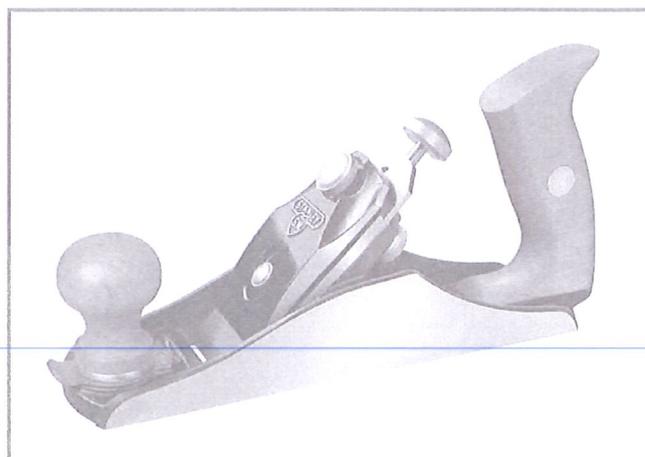
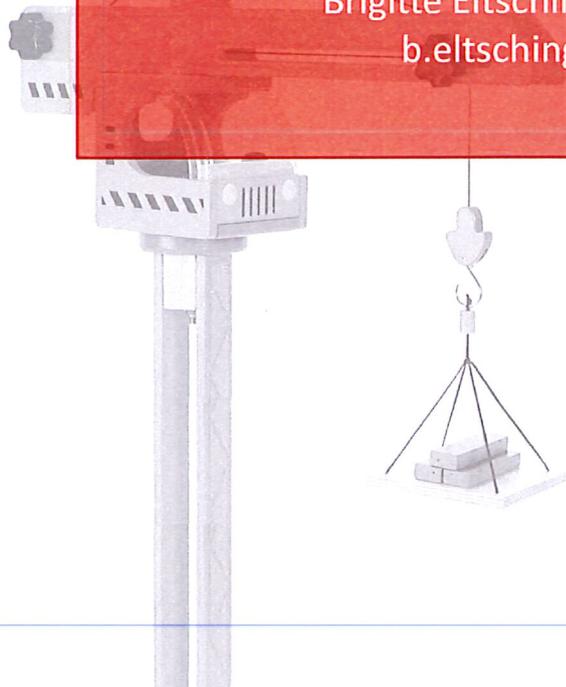
Daniel Terrapon



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch





COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 7 décembre 2020 à 20 h 00
à la salle polyvalente de Lentigny**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 octobre 2020**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 0.89 à 0.87 pour une période limitée aux années 2021 et 2022**
4. **Budgets 2021**
 - 4.1. **Présentation du budget de fonctionnement**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 4.2. **Bâtiments communaux : crédit cadre**
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. **Ecole 1901 : crédit complémentaire**
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. **Budgets de fonctionnement et d'investissements**
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
5. **Règlement scolaire : modifications**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
6. **Statuts du réseau santé de la Sarine : modification**
7. **Divers**

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	719'485.00	72'900.00	639'095.00	72'100.00	592'691.07	103'956.40
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	162'855.00		126'575.00		109'766.15	1'522.00
02.	ADMINISTRATION GENERALE	556'630.00	72'900.00	512'520.00	72'100.00	482'924.92	102'434.40
1.	ORDRE PUBLIC	229'696.05	101'000.00	259'822.20	140'000.00	174'120.80	68'764.10
12.	JUSTICE	68'234.00		64'976.00		53'977.00	4'947.40
14.	POLICE DU FEU	110'295.00	61'000.00	104'485.00	60'000.00	112'937.55	65'079.55
15.	MILITAIRE	1'955.00		1'575.00		1'197.00	
16.	PROTECTION CIVILE	44'902.85	40'000.00	84'489.60	80'000.00	4'508.35	-1'262.85
172	PROTECTION DE LA POPULATION COMMUNALE	2'052.00		2'046.00			
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'257.20		2'250.60		1'500.90	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'509'223.50	149'050.00	2'506'859.45	158'523.80	2'392'064.80	185'001.70
200.	ECOLE ENFANTINE	158'588.70		155'987.40		152'327.95	
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	11'600.00		11'705.00		5'392.90	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'442'791.70	15'250.00	1'433'350.20	15'100.00	1'360'877.65	24'375.00
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	34'130.00	3'000.00	36'820.00	3'000.00	40'875.65	2'480.90
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	163'150.00	115'500.00	161'690.00	115'500.00	161'172.75	127'717.00
220.	ECOLEES SPECIALISEES	348'023.10		353'491.25		371'017.60	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	20'500.00		15'600.00		20'417.85	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	26'380.00		23'120.00		21'186.35	160.85
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	12'250.00		12'250.00		23'418.20	
292.	BUS (CS)	145'000.00	300.00	145'000.00		139'340.00	300.00
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	20'230.00		15'230.00		7'871.80	
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS)	91'075.00	15'000.00	113'615.80	24'923.80	75'705.80	29'967.95
295.	INFORMATIQUE (CS)	35'505.00		28'999.80		12'460.30	
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	233'269.65	22'500.00	242'568.00	22'600.00	217'761.15	22'135.00
30.	CULTURE	108'749.65		98'983.00		95'990.45	
33.	PARC PUBLIC	47'740.00		67'405.00		46'004.85	

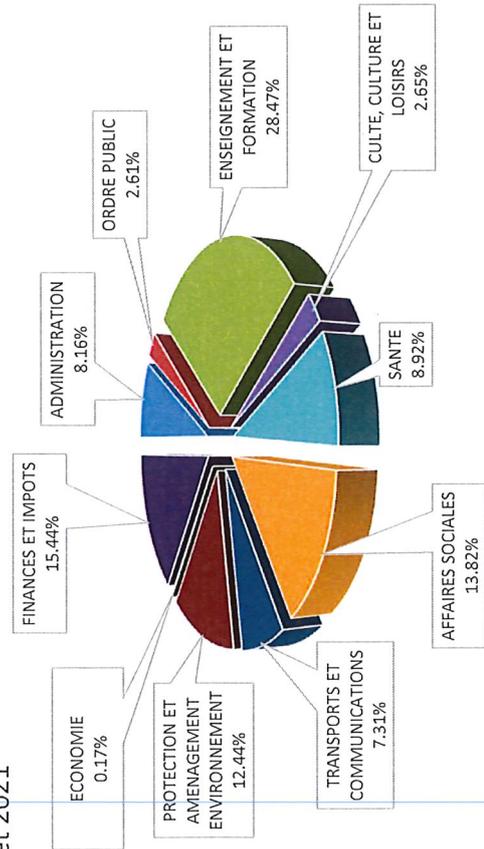
Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34.	SPORT	32'510.00		26'510.00		23'410.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	44'270.00	22'500.00	49'670.00	22'600.00	52'355.85	22'135.00
4.	SANTE	786'190.90	10'800.00	760'410.60	6'800.00	759'921.80	9'696.80
40.	HOPITAUX	36'010.85		36'260.70		33'727.05	
41.	HOMES MEDICALISES	521'588.85		515'181.45		517'434.40	
44.	SOINS AMBULATOIRES	198'901.20		185'168.45		167'624.70	
45.	PROPHYLAXIE	10'690.00	800.00	8'800.00	800.00	22'638.45	
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	19'000.00	10'000.00	15'000.00	6'000.00	18'497.20	9'696.80
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'218'315.35	53'350.00	1'198'403.00	63'350.00	1'176'762.26	123'096.90
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'850.00		1'850.00		1'832.20
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	146'145.00		171'205.00		170'928.90	5'599.95
541.	ECOLE MATERNELLE	94'481.35	51'500.00	95'001.35	61'500.00	128'653.61	95'484.75
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	538'517.00		528'609.85		527'569.15	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS			2'500.00			
58.	ASSISTANCE	439'172.00		401'086.80		349'610.60	20'180.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	643'973.00	111'250.00	623'232.70	106'250.00	627'039.64	118'789.70
61.	ROUTES CANTONALES	84'296.00		79'654.00		78'175.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	543'842.00	111'250.00	528'345.70	106'250.00	535'363.64	118'789.70
64	TRAFIC FERROVIAIRE	15'835.00		15'233.00		13'501.00	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'096'634.50	1'000'503.50	1'096'262.00	989'150.00	1'124'268.98	1'030'362.68
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	367'160.00	367'160.00	325'750.00	325'750.00	364'493.55	364'493.55
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	401'380.00	401'380.00	424'000.00	424'000.00	421'086.80	421'086.80
720.	ORDURES MENAGERES	179'563.50	179'563.50	167'000.00	167'000.00	169'850.43	169'850.43
740.	CIMETIERE	20'205.00	5'400.00	14'845.00	5'400.00	9'577.05	16'741.90
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	305.00		775.00		1'198.45	
780.	PROTECTION DE LA NATURE	6'000.00		3'500.00		8'138.15	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	122'021.00	47'000.00	160'392.00	67'000.00	149'924.55	58'190.00

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8.	ECONOMIE	15'174.85		23'192.70		15'029.75	281.00
80.	AGRICULTURE	1'155.00		1'495.00		534.85	281.00
81.	FORETS	14'019.85		21'697.70		14'494.90	
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'360'706.85	7'010'724.35	1'350'472.60	7'158'367.75	1'506'174.90	7'565'728.45
90.	IMPOTS	81'000.00	5'931'928.00	79'000.00	6'055'189.00	96'421.79	6'446'205.95
930	PEREQUATION FINANCIERE		480'133.00		459'769.00		466'822.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'268'979.65	587'936.15	1'260'745.40	632'682.55	1'146'062.46	639'009.85
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	483'966.80	447'580.80	515'971.80	487'467.20	498'282.10	490'546.10
942.	BATIMENTS ECOLES	324'149.75	21'120.00	316'406.45	21'120.00	260'737.45	23'053.20
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	398'777.95	31'000.00	382'393.30	36'100.00	345'090.15	34'923.55
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	62'085.15	59'875.35	45'973.85	59'635.35	41'952.76	62'124.20
945.	PATRIMOINE FINANCIER		28'360.00		28'360.00		28'362.80
99.	AUTRES POSTES	10'727.20	10'727.20	10'727.20	10'727.20	263'690.65	13'690.65

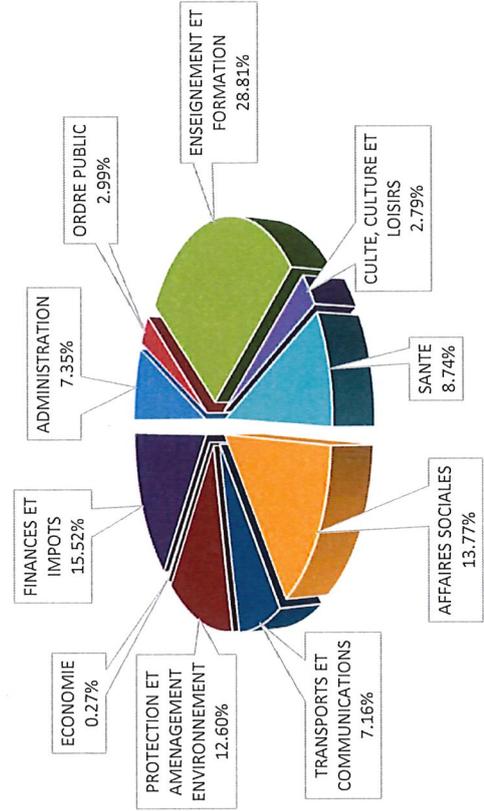
Récapitulatif du budget de fonctionnement 2021

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	719'485.00	72'900.00	639'095.00	72'100.00	592'691.07	103'956.40
1.	ORDRE PUBLIC	229'696.05	101'000.00	259'822.20	140'000.00	174'120.80	68'764.10
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'509'223.50	149'050.00	2'506'859.45	158'523.80	2'392'064.80	185'001.70
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	233'269.65	22'500.00	242'568.00	22'600.00	217'761.15	22'135.00
4.	SANTE	786'190.90	10'800.00	760'410.60	6'800.00	759'921.80	9'696.80
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'218'315.35	53'350.00	1'198'403.00	63'350.00	1'176'762.26	123'096.90
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	643'973.00	111'250.00	623'232.70	106'250.00	627'039.64	118'789.70
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'096'634.50	1'000'503.50	1'096'262.00	989'150.00	1'124'268.98	1'030'362.68
8.	ECONOMIE	15'174.85		23'192.70		15'029.75	281.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'360'706.85	7'010'724.35	1'350'472.60	7'158'367.75	1'506'174.90	7'565'728.45
	TOTALISATION	8'812'669.65	8'532'077.85	8'700'318.25	8'717'141.55	8'585'835.15	9'227'812.73
	Résultat		280'591.80	16'823.30		641'977.58	

Budget 2021



Budget 2020



Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	50'000.00		55'000.00		29'888.10	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	50'000.00		55'000.00		29'888.10	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	50'000.00		55'000.00		29'888.10	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	65'000.00					
20.	ECOLES	65'000.00					
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	65'000.00					
290.506.00	Mobilier classes primaires	65'000.00					
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2'796'000.00		3'056'605.40	14'000.00	161'461.20	15'920.35
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	2'796'000.00		3'056'605.40	14'000.00	161'461.20	15'920.35
62.500.2	Régularisation des emprises			19'305.40			
62.501.00	Concept global de mobilité			7'300.00		840.05	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	11'000.00		26'000.00		19'461.70	
62.501.02	Aménagement des arrêts de bus LE			194'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens					33'827.75	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeyru crédit d'étude						
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	2'700'000.00		2'700'000.00		59'141.70	
62.506.0	Achat véhicules et machines					48'190.00	
62.611.0	Participations de tiers				14'000.00		
62.661.0	Subventions cantonales						15'920.35

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'605'000.00		2'746'116.40		330'613.50	303'126.35
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	425'000.00		525'483.65		36'639.05	118'563.75
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	425'000.00		525'483.65		36'639.05	118'563.75
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens			15'483.65			
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	25'000.00		80'000.00		3'601.00	
700.501.06	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	400'000.00		400'000.00			
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge			30'000.00		33'038.05	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						110'707.25
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						2'374.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						5'482.00
71.	PROTECTION DES EAUX	2'180'000.00		2'220'632.75		251'780.40	184'562.60
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	2'000'000.00		2'000'499.35		19'827.50	184'562.60
710.501.00	Taxe d'entrée AESC					8'329.15	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'000.00		150'499.35		11'498.35	
710.501.10	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	1'850'000.00		1'850'000.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						184'562.60
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	180'000.00		220'133.40		231'952.90	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	100'000.00		121'433.40		38'862.90	
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	80'000.00		98'700.00		193'090.00	
720.	ORDURES MENAGERES					42'194.05	
720.501.3	Aménagement déchetterie					42'194.05	
8.	ECONOMIE					78'500.00	48'000.00
81.	FORETS					78'500.00	48'000.00
81.501.0	Aménagement. de routes forestières 01					78'500.00	
81.661.0	Subventions cantonales						48'000.00

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	4'870'000.00		351'000.00		-600'462.80	-367'046.70
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	4'870'000.00		351'000.00		107'587.95	3'570.00
942.	BATIMENTS ECOLES	4'860'000.00		337'000.00		72'445.90	
942.503.0	Rénovation bâtiment			20'000.00			
942.503.10	Bâtiments communaux : crédit cadre	4'500'000.00					
942.503.6	Ecole de Lentigny	360'000.00		317'000.00		72'445.90	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	10'000.00		14'000.00		35'142.05	3'570.00
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	10'000.00		14'000.00		887.65	
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété					34'254.40	
944.661.0	Subventions cantonales						3'570.00
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-708'050.75	-370'616.70
999.590.0	Report charges investissements					-708'050.75	
999.690.0	Report produits investissements						-370'616.70
Totaux		10'386'000.00		6'208'721.80	14'000.00		
Résultat			10'386'000.00		6'194'721.80		

3. Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 0.89 à 0.87 pour une période limitée aux années 2021 et 2022

En décembre 2018, l'Assemblée communale a décidé une modification du coefficient de l'impôt communal pour le ramener de 91,4 à 89.

Le PIEP (Plan des infrastructures d'eau potable) est l'un des gros dossiers qui occupe le conseil communal. De ce plan découlera un nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable qui devra prendre en compte l'obligation légale de couvrir les frais y relatifs par les taxes spécifiques. Une obligation qui provoquera inmanquablement une augmentation du prix de l'eau.

A plusieurs reprises, le conseil communal a informé que, lors de l'introduction de ce nouveau règlement, son objectif était une neutralisation des coûts pour le contribuable. Ceci en passant par un ajustement de la taxe d'épuration et si possible par une baisse d'impôts. Cet exercice aurait dû avoir lieu en cette fin d'année, mais c'était sans compter sur le nombre de dossiers déposés par les communes suisses auprès de « Monsieur Prix » pour validation... Il faudra donc patienter.

Si 2020 est bien entendu l'année Covid-19, elle est aussi celle du Chlorothalonil et ses métabolites. Les nouvelles normes en la matière, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier de cette année, ont provoqué un véritable tsunami dans la plupart des communes du plateau suisse... et La Brillaz n'a pas été épargnée.



La quasi-totalité de nos sources présentent des taux de métabolites supérieurs à la nouvelle norme fixée à 100 ng/litre. Cette situation aura des répercussions sur les volumes d'eau que nous pouvons vendre à l'AESO (voir page 21). Ceci engendre la nécessité d'une hausse du prix de l'eau de 25 cts par m³ pour permettre un équilibre financier.

Au vu de cette situation, et quand bien même cette hausse n'est qu'une étape intermédiaire, le conseil communal estime nécessaire de ne pas attendre le nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable pour proposer une nouvelle baisse de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales. Il propose une baisse du coefficient de 2 points pour le ramener à 87 au lieu de 89.

Les répercussions économiques de la pandémie Covid-19 sont à venir et nul n'est capable aujourd'hui de prédire leurs ampleurs. Afin de ne pas mettre en péril les finances communales sur le long terme, cette baisse de l'impôt est proposée pour une période de deux ans. Passé ce délai, il y aura lieu de procéder à une nouvelle évaluation.

L'impact de cette baisse d'impôt sur le budget 2021 est de CHF 118'600.-.

A cette baisse du revenu fiscal se rajoute un excédent de charge CHF 161'991,80. Le budget 2021 présente dès lors un déficit de CHF 280'591,80. Le bénéfice 2019 qui a été versé au capital de la commune permet de financer ce résultat négatif.

Fort des éléments précités, le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter une modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 89 à 87 pour une période de deux années.

4. Budgets 2021

Le budget de fonctionnement 2021, tel que proposé avec une baisse du coefficient d'impôt de 2 points, présente un excédent de charges de CHF 280'591.80 sur un total de produits de CHF 8'532'077.85. Il est donc conforme à l'art. 87 al. 3 de la loi sur les communes étant donné qu'il démontre que les charges dépassent les produits de 3.2 % alors que ladite loi autorise un dépassement de 5%.

Le bénéfice réalisé en 2019 qui a été versé au capital et dont le montant était pour rappel de CHF 641'977,60 permet d'estomper un tel déficit sans une mise en péril des finances communales. Vous trouverez sur le site Internet de la commune le détail des comptes. Nous vous donnons ci-après quelques explications complémentaires, classées par dicastère :

01. Assemblée, conseil communal

Ce compte présente un total des charges supérieur de 28,7% par rapport au budget 2020. Ceci s'explique principalement par trois raisons :

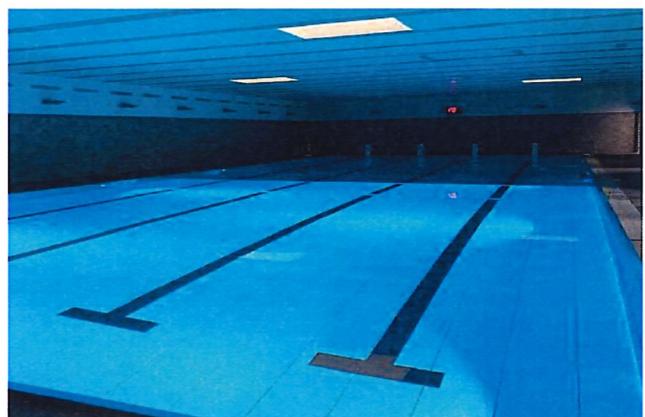
Plusieurs éléments sont incontournables en première année d'une législature. Ne serait-ce que l'élection d'un nouveau conseil communal et les frais qui y sont liés. L'Assemblée communale constitutive qui aura lieu en juin est également un point essentiel avec ses procédures de candidatures aux différentes commissions.

Le développement durable concerne la société dans son entier. Si certains ont tendance à y joindre des considérations écologistes, elles ne sont de loin pas les seuls objets traités par ce vaste domaine. Le conseil communal a jugé bon de mettre sur pieds une commission dédiée à partir de la prochaine législature. Un montant total de CHF 5'500.- a été prévu pour la première année d'existence de cette commission qui devrait être composée d'une quinzaine de membres issus de tous bords et de tous âges.

La dernière élection complémentaire au conseil communal a démontré toute la difficulté à trouver de nouveaux candidats. Le conseil communal est d'avis que pour palier à cette problématique, il est nécessaire de mieux valoriser les tâches et les responsabilités des membres de l'exécutif. Si le côté financier ne doit pas être la motivation première, il est néanmoins judicieux de revoir le montant des vacations fixées en 2014 afin qu'elles rétribuent le travail accompli à sa juste valeur. Le total de toutes les vacations présentées dans ce budget est de CHF 36'900.- supérieur au budget 2020 mais il est quasi identique aux comptes 2017 qui était la première année complète de cette législature.

2. Enseignement et formation

Avec un total de CHF 2'509'223.5, les charges de ce chapitre des plus importants restent très stables. Il faut relever que depuis l'année scolaire en cours, les enfants de notre commune profitent de la nouvelle piscine de la Résidence St-Martin à Cottens. Les cours de natation et les frais de transports nécessaires pour acheminer les écoliers sont devisés à CHF 21'280.-.



540. Protection de la jeunesse

Le total des charges présentent une baisse de 14,5% par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020. Une situation due à la baisse du nombre d'enfants placés en structure d'accueil. Sans certitude absolue, il semble qu'il s'agit là d'un premier effet Covid-19 avec l'augmentation du télétravail.

58. Assistance

La charge sociale de la commune augmente de CHF 38'085,20 par rapport au budget 2020 (+9,4%). Ceci est dû à la participation de La Brillaz au nouveau service d'Insertion Professionnel de Sarine Ouest IPSO. Sous l'égide de l'association intercommunale AR-COS qui abrite déjà le service social et le service des curatelles, cette nouvelle entité verra le jour au printemps 2021. Elle permettra aux bénéficiaires de l'aide sociale de profiter d'une structure leur permettant de se réinsérer dans le monde du travail. Il s'agit là d'un investissement consenti d'un commun accord par les communes de Sarine Ouest qui doit permettre à terme de baisser la facture sociale.

700. Approvisionnement en eau

Avec la problématique du chlorothalonil qui s'ajoute à la mise en place du PIEP (plan d'infrastructures des eaux potables) et du nouveau règlement des eaux qui doit en découler, il faut bien dire que ce chapitre à occuper le conseil communal plus qu'il n'en faut. Du point de vue comptable, ce compte a pour principe de s'équilibrer. Nous vous invitons à prendre connaissance des informations spécifiques que vous trouverez en page 21.

790. Aménagement du territoire

2018 a vu la création d'un service technique et l'engagement d'un responsable dont les tâches consistent à gérer la police des constructions et épauler les conseillers en charge des dicastères techniques. D'un point de vue comptable, ce service est imputé à l'aménagement du territoire.

Après un peu plus de deux ans, l'organisation de ce service technique sera revue pour mieux coller aux besoins de notre commune. Si la police des constructions restera rattachée à l'aménagement du territoire. Sur un autre plan, au départ à la retraite de l'actuel responsable technique, l'organisation du support aux conseillers sera modifiée et rattachée au compte 62. *Routes communales et génie civil*. Ces modifications expliquent la baisse des charges à hauteur de 23,9% par rapport au budget 2020.

942. > 944. Bâtiments

A la lecture des différents comptes traitant des bâtiments communaux, on constate une augmentation marquée des frais de conciergerie.

La pandémie Covid-19 et les normes d'hygiène qui en ont découlées ont démontré la nécessité de revoir l'organisation du nettoyage de nos bâtiments. Si une diminution des interventions est bien entendu prévue une fois la pandémie passée, un retour à la méthode d'avant Covid-19 n'est pas envisageable. L'engagement d'un concierge est donc nécessaire.

Au budget des investissements 2021, deux nouveaux investissements ainsi qu'un complément de crédit ont été portés.

Un montant de CHF 65'000.- est mis en crédit d'intention pour l'achat de nouveaux pupitres. Cette dépense sera soumise à l'Assemblée communale en 2021.

L'étude de la stratégie d'utilisation des bâtiments étant terminée, la demande de crédit d'un montant de CHF 4'500'000.- sera présentée et soumise au vote des citoyens lors de l'assemblée du 7 décembre 2020.

Un 2^{ème} objet sera soumis au vote des citoyens. Il s'agit d'un crédit complémentaire de CHF 60'000.- pour l'école 1901.

L'Assemblée communale est invitée à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2021.



4.2. Bâtiments communaux : crédit cadre

La stratégie d'utilisation des bâtiments communaux est issue d'une série de réflexions faites en 2018. Elle a été présentée une première fois en Assemblée communale au mois d'octobre de cette même année.

Pour rappel, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des objectifs suivants :

- Optimiser les surfaces, regrouper les activités semblables sur le même site ou village.
- Garder de l'activité dans chacun de nos villages.
- Veiller à la sécurité pour les enfants - Séparation écoles et parascolaire des autres activités (obtention des autorisations d'exploiter).

La pandémie Covid-19 a par ailleurs démontré cette nécessité. Pour exemple, le partage des locaux de l'AES avec le chœur mixte qui n'est plus possible.

En mai 2019, l'Assemblée communale a accepté un crédit d'étude de CHF 20'000.- dans le but de vérifier la faisabilité de cette stratégie et d'en chiffrer les coûts.

Les bâtiments concernés sont l'école de Lovens, le château d'Onnens, l'actuel bâtiment administratif de Lentigny et un bâtiment à construire sur la parcelle RF630 qui jouxte la salle polyvalente à Lentigny. Le tableau ci-après définit l'affectation de chacun d'entre eux.

L'étude menée par le bureau Knopf Architecture Sàrl a pu démontrer que la stratégie prévue est réalisable. Pour arriver à ce résultat et d'une manière générale il a été tenu compte des éléments suivants: Démolitions et démontages - Agrandissement bâtiment - Bâtiment neuf - Diagnostic amiante et décontamination - Transformations intérieures - Ascenseurs - Mise aux normes diverses - Plan de fermeture - Aménagements intérieurs - Mandataires et architectes - etc.

Le coût total de réalisation de cette stratégie s'élève à 4,5 millions, réparti comme suit :

Ecole de Lovens: CHF 1'500'000.-
Château d'Onnens: CHF 550'000.-
Bâtiment communal Lentigny: CHF 350'000.-
Nouveau bâtiment RF630: CHF 2'100'000.-

Ces montants se basent sur un calcul au cube selon l'affectation. Ils ont été définis en prenant compte de la variante haute de sécurité et ils englobent l'achat de mobilier.

Un crédit cadre... Pourquoi ?

Cette stratégie d'utilisation des bâtiments communaux qui fonctionne par vases communicants ne fait sens que si elle est réalisée dans sa totalité. Il est donc primordial de la traiter comme un seul projet, quand bien même chaque bâtiment sera traité individuellement. A chaque fois, un appel d'offre individuel sera lancé auprès d'architectes.

Une commission de bâtisse permanente sera créée pour l'ensemble des travaux. Elle sera renforcée par des spécialistes pour l'élaboration du cahier des charges spécifique à chaque ouvrage

Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement de 3% s'élève à CHF 135'000.- et les intérêts de 2% à CHF 90'000.-. Soit une charge annuelle à terme de CHF 225'000.- sur le budget de fonctionnement.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 4'500'000.- pour la stratégie d'utilisation des bâtiments communaux, modifications des affectations



Commune de La Brillaz

Stratégie utilisation des bâtiments

	<p>ECOLE CAMELEON</p> <p>Ecole primaire 5H – 8 H</p>	<p>PAS DE TRAVAUX A PREVOIR</p>	<p>HORS PROJET</p>
	<p>ECOLE 1901</p> <p>Ecole primaire 1H – 4 H</p>	<p>TRAVAUX EN COURS Sous-sol et combles</p> <p>CHF 590'000.- Crédit déjà voté</p>	<p>HORS PROJET</p> <p>Fin travaux Automne 2021</p>
	<p>SALLE POLYVALENTE</p> <p>Activités sportives Local Fanfare Locaux rangement</p>	<p>PAS DE TRAVAUX A PREVOIR</p>	<p>HORS PROJET</p>
	<p>ECOLE DE LOVENS</p> <p>PETITE ENFANCE Ecole maternelle Crèche</p>	<p>Rénovation Agrandissement Normes SEJ /Accès</p> <p>CHF 1'500'000.-</p>	<p>ETAPE 1</p>
	<p>BÂTIMENT RF 630</p> <p>Local Edilité Local des sociétés Activités culturelles</p>	<p>Construction neuve</p> <p>CHF 2'100'000.-</p>	<p>ETAPE 1-2</p>
	<p>CHÂTEAU D'ONNENS</p> <p>Administration communale Salles de séance</p>	<p>Rénovation Normes accessibilité</p> <p>CHF 550'000.-</p>	<p>ETAPE 2-3</p>
	<p>BÂTIMENT LENTIGNY</p> <p>Salle ACT/ACM Parascolaire: AES/SLPPI Bibliothèque scolaire</p>	<p>Rénovation Modification d'affectation</p> <p>CHF 350'000.-</p>	<p>ETAPE 4</p>

4.3. Ecole 1901 : crédit complémentaire

En date du 7 mai 2018, l'Assemblée communale a accepté un crédit de CHF 530'000.- pour la rénovation des combles de l'école 1901 comprenant la création d'une salle multifonction ainsi que la réhabilitation des sous-sols avec la création de locaux de service et rangements.

Sous-sols

Les travaux du sous-sol sont terminés. Lors de leur réalisation, malgré des travaux de drainages, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir une infiltration d'eau due à une poche d'eau apparaissant lors de fortes pluies. Après avoir pris l'avis d'un spécialiste en hydrologie, nous avons remédié à cette situation en créant un puisard et mis en place une étanchéité spécifique pour éviter une mise en pression sous la dalle de fond. Ainsi l'eau est canalisée et évacuée vers les canalisations.



Combles

Le projet initial prévoyait de ne refaire que la partie ouest du toit. Mais lors de l'étude pour ces travaux, nous avons découvert l'obligation de respecter le label Minergie en termes d'isolation. Pour garder une hauteur convenable sous plafond dans la nouvelle salle des combles, il est donc judicieux de poser l'isolation au-dessus de la charpente. Cette solution a pour défaut de créer un décalage de 20 cm entre la partie ouest et la partie est sur la faîte du toit.



Au vu de cette situation et en tenant compte de la rentrée favorable des soumissions pour les combles, le conseil communal sous recommandations de l'architecte a décidé de profiter de l'occasion pour demander une offre complémentaire pour refaire le toit dans son entier. Cette opération permettrait d'avoir une isolation ainsi qu'une sous-toiture neuve sur l'ensemble du bâtiment.

Les Velux (datant de 1986) et la ferblanterie seraient remplacés pour avoir un même alignement et gagner en esthétique sur l'ensemble du toit. Pour cette opération, nous profiterons des infrastructures de chantier en place et une subvention du service cantonal de l'énergie peut être envisagée.

Afin de réaliser ces travaux, un crédit complémentaire à celui octroyé en 2018 est nécessaire. Voici le décompte des travaux effectués et futurs :

Travaux effectués	
Assainissement des sous-sols	
Correction de l'infiltration et étanchéité	226'000.-
Etat des factures au 30.10.2020	
Travaux à effectuer prévus initialement	
Travaux restants combles Ouest selon devis et soumissions	242'000.-
Travaux supplémentaires	
Combles partie Est selon devis et soumissions	98'000.-
Solde de l'étanchéité sous-sol	2'000.-
Equipement salle cuisinette, tables et chaises	14'000.-
Divers et imprévus	8'000.-
TOTAL	590'000.-
Crédit initial du 7 mai 2018	530'000.-
CREDIT COMPLEMENTAIRE	60'000.-

Le conseil communal vous invite à accepter une augmentation du crédit d'investissement de CHF 60'000.- pour la réfection du toit partie est, pour la correction de l'infiltration d'eau au sous-sol et pour les équipements des combles selon les points expliqués ci-dessus.



5. Règlement scolaire : modifications

Le conseil communal soumet pour approbation à l'Assemblée communale les modifications apportées au règlement scolaire de la commune de La Brillaz du 7 mai 2018.

Les modifications concernent les points suivants : art. 2 al. 2 et al. 4 ; art. 5 ; art. 6 al. 2 ; art. 8 al. 1 art. 15. et art. 17 al. 2 du règlement scolaire.

Article 2 al. 2 Lors de la consultation du règlement par la DICS, cette dernière a demandé que le conseil communal apporte la précision quant au montant maximal qui peut être perçu auprès des parents pour le repas de midi lorsque la commune n'organise pas de transports scolaires durant la pause de midi.

Article 6 al. 2 Lorsqu'un changement de cercle scolaire est autorisé pour des raisons de langue, la commune de domicile ou de la résidence habituelle de l'élève décide, dans son règlement scolaire, de la participation des parents aux frais d'écolage, dans les limites fixées par le Conseil d'État. Ces limites ont été précisées dans l'ordonnance fixant les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité.

Le règlement scolaire de la commune de La Brillaz doit dès lors être adapté. Le conseil communal propose de se tenir au montant maximal prévu par l'ordonnance du Conseil d'État, soit CHF 3'000.00.

Toutefois, si un enfant fréquente la Freie öffentliche Schule (l'école libre publique) pour des raisons de langue, le montant maximum facturable aux parents est fixé à CHF 5'000.00.

D'autres modifications minimales ont été apportées quant à la forme et la terminologie.

Le conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver les modifications apportées au règlement scolaire.



6. Statuts du réseau santé de la Sarine : modification

Le Réseau Santé Sarine devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, qui sont notamment :

- La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé de la Sarine.
- La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS).
- La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS).
- La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Actuellement, la limite statutaire d'endettement du Réseau Santé Sarine (RSS) est fixée à CHF 30'000'000.- (Art. 30 al. 2 litt. a des statuts du RSS). Ce montant est insuffisant pour réaliser les travaux précités.

Le 25 septembre 2019, l'Assemblée des délégués a procédé à la modification de l'article 30 al. 2 let. a des statuts du RSS par 28 voix contre 17. Cette modification tend à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60'000'000.-

La fixation de la limite d'endettement est une modification essentielle des statuts au sens de l'article 112 al. 1 LCo, par renvoi de l'article 113 al. 1, 2^{ème} phrase LCo. L'article 113 alinéa 1, 1^{ère} phrase LCo prévoit que les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association ».

C'est à ce titre que nous soumettons cette modification à l'Assemblée communale :

Ancien :

Art.30.- ¹Le Réseau peut contacter des emprunts.

²La limite d'endettement est fixée à :

- a) 30'000'000 francs pour les investissements ;
- b) 4'000'000 francs pour le compte de trésorerie.

Nouveau :

Art.30.- ¹Le Réseau peut contacter des emprunts.

²La limite d'endettement est fixée à :

- a) 60'000'000 francs pour les investissements ;
- b) 4'000'000 francs pour le compte de trésorerie.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver la modification des statuts du Réseau Santé Sarine.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

dès le 2 novembre 2020

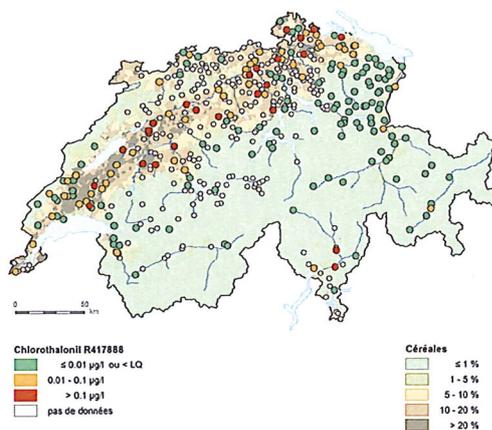
<p>Syndic / Président du conseil communal et des assemblées communales / Relations publiques Communication (information communale, site internet) / Gestion du personnel communal / Administration / Archives / Informatique / Finances</p>	<p>Daniel Terrapon 079 928 62 17 <i>d.terrapon@labrillaz.ch</i></p>
<p>Vice-Syndique Ecole maternelle / Petite enfance Cercle scolaire / Cycle d'orientation / SLPPI / AES Bibliothèque régionale d'Avry (BRA)</p>	<p>Christine Chammartin Auer 079 504 09 69 <i>c.auer@labrillaz.ch</i></p>
<p>Evacuation des eaux / STEP / AESC Adduction d'eau / AESO</p>	<p>Thomas Chappuis 079 648 99 47 <i>t.chappuis@labrillaz.ch</i></p>
<p>Routes / Nouvelle mensuration Gestion des déchets Cimetières</p>	<p>Alexandre Krattinger 079 346 21 56 <i>a.krattinger@labrillaz.ch</i></p>
<p>Agriculture / Forêts / Parchets communaux Correction des eaux et endiguement Protection de la nature Aménagement du territoire / Energie Police / Ordre public / Militaire / Protection civile / ORCOC</p>	<p>Olivier Mettraux 078 735 50 91 <i>o.mettraux@labrillaz.ch</i></p>
<p>Immeubles communaux / Parcs publics Constructions / Police du feu Service du feu</p>	<p>Michel Rey 079 574 69 37 <i>m.rey@labrillaz.ch</i></p>
<p>Santé / Social / Cultes et culture / Conservatoire Justice / Naturalisations</p>	<p>Grégoire Yerly 079 448 72 26 <i>g.yerly@labrillaz.ch</i></p>

CHLOROTHALONIL... Quelles incidences pour notre commune !

Le Chlorothalonil est une substance active admise dans les produits phytosanitaires depuis les années 70 en tant que fongicide. Il a été utilisé dans la culture des pommes de terre, des céréales, des légumes, de la vigne et des plantes ornementales. Ses produits de dégradation (métabolites) peuvent parvenir dans les eaux souterraines et, par ce biais, dans l'eau potable. L'Office fédéral de l'agriculture a interdit l'utilisation du Chlorothalonil avec effet au 1^{er} janvier 2020.

A cette même date, la Confédération a modifié la valeur limite de présence des métabolites du Chlorothalonil dans l'eau potable à 100 ng/litre.

Suite à la campagne d'analyse menée par le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), il s'est avéré que les sources qui alimentent l'AESO (Alimentation en Eau pour Sarine Ouest) sont passablement touchées par cette contamination. Ceci au même titre que nombre de communes du plateau suisse.



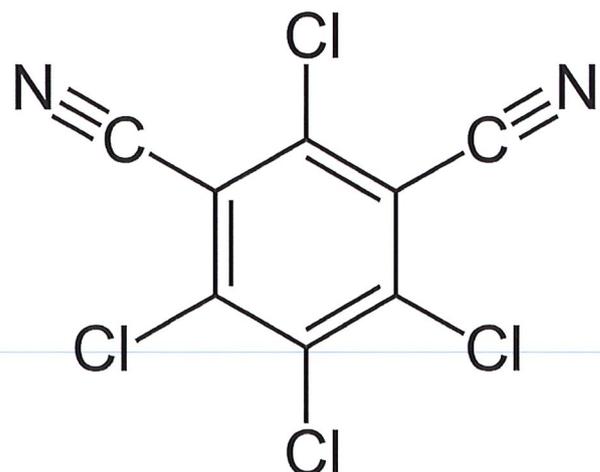
Il est important de rappeler que « les métabolites du Chlorothalonil ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau du robinet », comme l'explique l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) dans son courrier du 30 janvier 2020 adressé aux chimistes cantonaux, à la Société suisse de l'industrie et du gaz (SSIGE) ainsi qu'à l'Association suisse des fontainiers.

Le canton de Fribourg demande aux distributeurs d'eau potable d'examiner quelles sont les mesures immédiates qui pourraient permettre de réduire les concentrations de métabolites (renoncer à utiliser une ressource polluée, mélanger l'eau polluée avec de l'eau potable provenant d'autres ressources moins polluées, etc.) et de les lui soumettre. Si des mesures immédiates sont possibles, le canton impose qu'elles soient mises en œuvre dans les plus brefs délais.

La commune de La Brillaz par l'intermédiaire de l'AESO a établi un plan de mesures afin d'assurer l'approvisionnement et la qualité de l'eau. Ce plan de mesures aura pour effet à court terme une baisse des volumes d'eau livrés par notre commune à l'AESO. Ceci aura un impact direct dès le printemps sur le budget 2021. Pour cette raison, le conseil communal s'est vu contraint d'augmenter le prix de l'eau potable de CHF 1.30 à CHF 1.55 par m³. Ceci dans le respect du règlement relatif à la distribution d'eau potable (art. 30).

Il faut rappeler ici que notre commune a l'obligation de modifier son règlement relatif à la distribution d'eau potable afin de garantir l'autofinancement des infrastructures spécifiques. La problématique du Chlorothalonil liée à l'amoncèlement des dossiers en cours de validation auprès de la Confédération a engendré quelques retards.

Le nouveau règlement sera soumis à l'Assemblée communale dans le courant 2021.



PAS DE REPAS DES AINES EN JANVIER 2021

Au vu de l'évolution de la pandémie Covid-19, cela n'est certainement pas une surprise. C'est néanmoins avec beaucoup de regrets que le Conseil communal se voit contraint de reporter le prochain repas des aînés, traditionnellement agendé en janvier.

Soyez certains, chers aînés, que ce moment de convivialité sera organisé dès que possible.

DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Après un premier tour d'élection complémentaire sans liste, c'est finalement un deuxième tour avec quatre candidatures qui a vu l'élection au conseil communal de Messieurs Alexandre Krattinger et Grégoire Yerly. Ces deux nouveaux conseillers sont entrés en fonction le 2 novembre dernier.

M. Krattinger est domicilié à Lentigny. Marié et au bénéfice d'une formation de chimiste, il est âgé de 55 ans. Il est désormais en charge des dicastères des routes, des cimetières et de la gestion des déchets.

M. Yerly est, quant à lui, doctorant en sciences politique à l'université de Lausanne. Domicilié à Onnens, il est âgé de 27 ans. Les dicastères des affaires sociales, de la santé, des naturalisations et de la culture sont placés sous sa responsabilité.

Le conseil communal leur souhaite la bienvenue au sein de l'exécutif communal.

ANITA MAZZA-BOURGET, NOUVELLE MEMBRE DE LA COMMISSION SOCIALE

La commission sociale de Sarine Ouest a pour mission de décider de l'octroi ou du refus de l'aide sociale à ceux qui la demande. Elle est composée de cinq membres élus par les huit communes membres d'ARCOS (Association Régionale à buts multiples des Communes de Sarine Ouest).

Sur proposition du conseil communal de La Brillaz, Mme Anita Mazza-Bourguet a été brillamment élue lors de l'Assemblée des délégués ARCOS en septembre dernier. Mariée, maman de deux enfants, elle est domiciliée à Onnens.

Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle tâche.

IPSO - Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest

Destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale ou risquant d'arriver à l'aide sociale IPSO est un programme qui prendra la forme d'une entreprise sociale. Il permettra à ses employés de reprendre un rythme de travail, de retrouver une autonomie au travail afin de pouvoir réintégrer l'économie libre.

IPSO proposera divers services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest. Sa mise en place a été décidée en septembre dernier par les communes membres d'ARCOS. Ces services seront disponibles dès le deuxième trimestre 2021.

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note que l'administration communale sera fermée :

Du mardi 22 décembre 2020 à 20h00 au lundi 11 janvier 2021 à 9h00

D'autres fermetures pour l'année 2021, notamment les vacances estivales, vous seront communiquées ultérieurement.



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2021 ; qu'elle soit remplie de bonheur, convivialité et sourires.



Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
avec nos **Chambres d'hôtes**,
nous vous offrons un hébergement de proximité



AUX-4-ÉLÉMENTS

Chambres d'hôtes



Egalement des cours avec moniteur/trice ou en individuel

Aquabike - Aquagym
Cours bébés nageurs
Ostéopathie aquatique

Chez **AquaSoins**

Bassin avec nage à contre-courant, buses, eau à 31 °

Lucien & Dominique Haller Sobritz

Route de Chénens 2 – 1742 Autigny / Tél. 079.308.27.29 – 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch

accueil@aux-4-elements.ch



AUX-4-ÉLÉMENTS

AquaSoins

Propriétaire: my Life

Pour les propriétaires à la recherche de meilleures possibilités de financement:
offres hypothécaires exceptionnelles pour une vie en toute liberté de choix.

Pas d'indemnité de
résiliation anticipée
(pénalité) en cas de
vente du bien.

*Etat: 24.10.2019, www.swisslife.ch/tauxhypo

Taux de
référence fixe
sur 10 ans:
0,85%*

Daniel Bouzon

Swiss Life Agence générale de Fribourg

Maison de Montenach 1, 1763 Granges-Paccot, Téléphone 079 754 00 08

daniel.bouzon@swisslife.ch, www.swisslife.ch/fribourg

SwissLife 

Conseil des parents

Avec le bénéfice du marché printanier 2019, le Conseil des parents a permis l'achat de matériel pour l'aménagement de classes flexibles. Le concept de classe flexible permet plusieurs avantages pédagogiques. On entend par classe flexible une salle de classe où l'enseignant peut choisir le meilleur aménagement possible pour le bien de ses élèves. Ces derniers ont la possibilité de s'asseoir de différentes façons. La disposition des sièges est modifiable en fonction des besoins.

Ce concept a été pensé en vue de rendre la classe plus accueillante et favorable à un apprentissage efficace. Les élèves se responsabilisent davantage. La classe flexible augmente leur motivation et leur indépendance.



Mon beau sapin, roi des forêts ...



En raison de la situation sanitaire, le marché de Noël ainsi que la vente des sapins sont annulés.



...tu garderas ta parure.



Sylviance

Institut de Beauté
& Massages

Sylvie Lippuner-Thürler
Le Bret 3
1756 Onnens FR
Tel. : 026 470 20 96
Nat.: 079 406 88 15



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

Entreprise de Travaux Immobiliers

ETI RoCHAT T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

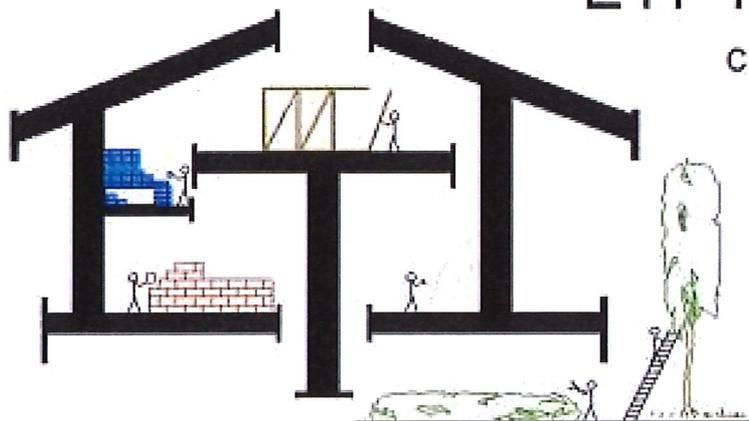
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry RoCHAT
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
 mercredi 15h – 19h30
 samedi 9h – 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de **24'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...

et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres

Large Vision



Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Ne manquez pas notre exposition !

Du 3 novembre au 19 décembre 2020

Exposition de l'illustratrice Anne Crausaz

L'oiseau sur la branche

l'oiseau sur la branche



Mercredi 9 décembre

13³⁰ - 15⁰⁰ Atelier d'illustration
animé par Anne Crausaz

pour les enfants dès 7 ans et sur inscription

16⁰⁰ - 18⁰⁰ Séance de dédicaces

Et nos animations ...!



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*
 Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*
 Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

L'atelier
PHILO

Tous les deux mois, le mercredi de **14h à 15h**
25 novembre 2020
27 janvier – 24 mars – 26 mai 2021
 Animé par Mme Eve Sauret
 Pour les enfants de 8 à 13 ans : gratuit et sans inscription



Les CréA teliers

Le mercredi entre 15h et 17h
 Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud
13 janvier et 12 mai 2021
 Pour les enfants dès 6 ans : gratuit et sans inscription

Suivez-nous sur Facebook !

Noël 2020

La bibliothèque sera **fermée** du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021

Reprise de l'horaire habituel : mardi 5 janvier 2021

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran

SERVICES & ENTRAIDES

Soutien scolaire

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



My Local Services

Votre place du
village virtuelle



COMMUNE DE LA BRILLAZ

Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.

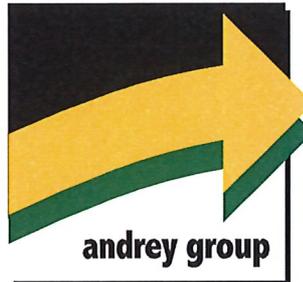


Implenia® conçoit et
construit pour la vie.
Avec plaisir.

Implenia Suisse SA - Construction Suisse
Route des Arsenaux 21, 1700 Fribourg, T +41 58 474 37 37

Implenia Suisse SA - Buildings
Rte du Jura 37A, 1700 Fribourg, T +41 58 474 07 07

www.implenia.com



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre. Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.



Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de 'Andrey Group' se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc
Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne



Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Case postale / 1701 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /
 info@liguessante-fr.ch / www.liguessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-8 /



les Ligues de santé
 du canton de Fribourg
 die Gesundheitsligen
 des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2021
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3 ^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		21 janvier	18 février	18 mars
		15 avril	20 mai	17 juin
		15 juillet	19 août	16 septembre
		21 octobre	18 novembre	16 décembre
Corminboeuf	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Le 1 ^{er} mardi du mois, l'après-midi		
		5 janvier	2 février	2 mars
		6 avril	4 mai	1er juin
		6 juillet	3 août	7 septembre
		5 octobre	2 novembre	7 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1 ^{er} lundi du mois, le matin		
		4 janvier	1er février	1er mars
		12 avril (2ème)	3 mai	7 juin
		5 juillet	2 août	6 septembre
		4 octobre	8 novembre (2ème)	6 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1 ^{er} mercredi du mois, le matin		
		6 janvier	3 février	3 mars
		7 avril	5 mai	2 juin
		7 juillet	4 août	8 septembre (2ème)
		6 octobre	3 novembre	1er décembre
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	Le 4 ^{ème} vendredi du mois, l'après-midi		
		22 janvier	26 février	26 mars
		23 avril	21 mai (3ème)	25 juin
		23 juillet	27 août	24 septembre
		22 octobre	26 novembre	

Rendez-vous de l'éducation

Avry, Avry-Bourg 2
rez-de-chaussée

**Chaque 1er jeudi du mois
de 9h00 à 11h00**



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale

Fromagerie ONNENS



Cédric Donzallaz
Rte des Moilles 8
1756 Onnens
026/470.12.23
cedric.donzallaz@hotmail.com

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

Horaires d'Ouverture :

Lundi 8h-11h 17h-19h

Mardi 8h-11h Fermé

Me-Je-Ve 8h-11h 17h-19h

Samedi 8h-11h30 17h-19h

Dimanche 8h-11h 17h-19h



PHILIPPE
BERSON

QUALITÉ ET FRAÎCHEUR

Boucherie - Alimentation
Marché St-André

1756 Onnens 026 470 20 50





Forêts-Sarine

Bulletin de commande de BOIS DE FEU 2020-2021

à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par mail : jean-paul.borne@fr.ch
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise	
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère	
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu	www.forets-sarine.ch
Date:	Signature:		

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus , sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux , sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

Forfait pour livraison à domicile				CHF
pour 1 stère		Livraison	55.00	
pour 2 stères		Livraison	65.00	
pour 3 stères		Livraison	75.00	
pour 4 stères		Livraison	120.00	
pour 5 stères		Livraison	130.00	
pour 6 stères		Livraison	140.00	
pour 7 stères		Livraison	160.00	
pour 8 stères		Livraison	170.00	
pour 9 stères		Livraison	180.00	
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion possible, en régie			

Total bois et forfait de livraison à domicile TTC

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

Paiement net à 30 jours, sur facture

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37



**BOIS
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.



Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de faînes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

Pour en savoir plus sur la forêt:
www.foretsuisse.ch



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

Ce dessin de Max Spring est extrait du Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail por la forêt (AFW-CTF).

www.waldknigge.ch

Chantier, attention danger!

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end!

Connaissez-vous les prestations proposées par le service forestier de votre commune? Peut-être vend-il des arbres de Noël, des branches de sapin, des bûches suédoises, du bois de chauffage et d'autres produits de la forêt locale. Les bonnes choses viennent souvent de tout près. Informez-vous!

